

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2026 :

- Règlement 877 établissant un programme d'aide financière à la réparation d'objets

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 877 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ CE 16 SEPTEMBRE 2026.

Martine Rouette
Directrice générale adjointe et greffière adjointe